

vaient trouver un refuge et un comptoir pour l'échange de leurs pelleteries. Il confia le commandement de ce fort à René Godefroy, sieur de Linctot et, en même temps, autorisa son fermier des Gagners à faire la traite et à vendre des liqueurs enivrantes aux sauvages ce qui causa les mêmes désordres qu'on a justement reprochés à Perrot et à de Bruçy sur l'île Perrot et qui ont valu à ces deux personnages quelques mois de prison.

M. de Breslay n'était pas de taille à faiblir devant les obstacles et son devoir et, malgré la puissance de ses adversaires, il entre dans la mêlée, porte ses plaintes au pied du trône où il obtient gain de cause. M. de Vaudreuil fut censuré, cependant, à cause de sa haute position, on préféra retenir le missionnaire en France. Son séjour comme desservant à Sainte-Anne et à l'île se termina vers 1719, mais sa carrière devait se poursuivre encore. Il vient de lutter contre les employés du gouvernement français, il va maintenant combattre les représentants du gouvernement anglais, mais sur un autre coin de terre et cette fois encore, il va remporter la victoire. Il faut à présent qu'il se défende contre Armstrong, de *douce mémoire*, gouverneur de Port-Royal en Acadie, qui traita M. de Breslay avec la dernière brutalité allant jusqu'à l'insulter à l'église, pendant qu'il y remplissait les fonctions sacrées.

Accablé de chagrin par les procédés indignes de ce gouverneur qui fut blâmé en Angleterre, notre missionnaire prit le parti de repasser en France où il mourut en 1735. Il fut curé de Port-Royal et vicaire général de Mgr de Québec de 1724 à 1731.